



## IN MEMORIAM

### Jean-Marie Gilardeau : le droit rural réenchanté

A pied d'œuvre toute sa vie, Jean-Marie Gilardeau se repose à présent. J'ai suivi une partie de son parcours qui s'est confondue avec une partie du mien. Pour le meilleur toujours. Dans cette oraison personnelle, point de pitreries, de blagues graveleuses, de sport, de jazz, d'envol de cigognes, de découpe de canards aux derniers jours de givre. Tout ce qu'il aimait. Mais une autre face de Jean-Marie sur laquelle j'aimerais jeter quelques rayons de lumière : le sérieux, la rigueur plus que militaire, dont il faisait inlassablement preuve dans l'exercice de sa passion pour le droit rural.

Jean-Marie, c'est d'abord la forme, soignée comme une princesse. Tout le contraire de son apparence de paysan sorti tout droit de l'époque médiévale soixante-huitarde. Ceux qui ont eu la chance de tendre l'oreille savent l'orateur, ses discours ciselés au point-virgule près, abreuvés aux meilleures sources de la langue française. A l'écrit, encore un cran au-dessus. Jean-Marie écrivait comme il respirait. Du moins l'écriture était sa respiration. Tout à la main, façon artisanale, son stylo transpirant sur des feuilles qui se tenaient à carreau. En droit, ce sont les mots qui font la loi. Mal choisis, ils peuvent rendre la règle absconse, impénétrable, injuste. Le monde en souffre en silence. Mais polis et joués comme des notes, les mots peuvent du droit faire une symphonie, ou carrément un bœuf de jazz qui fait swinguer intérieurement le lecteur. Nietzsche écrivait : « je tiens la joie comme une des preuves de ma philosophie ». Il existe un droit rural joyeux, léger, aérien, parce qu'incarné par un homme joyeux, léger, aérien.

Le fond. Jean-Marie avait une culture du droit enracinée dans les fondamentaux civilistes comme ruralistes : famille, successions, contrats, biens, baux ruraux, Safer, sociétés... S'il pouvait prendre, par les cols des dictionnaires, de la hauteur théorique, il nourrissait son raisonnement de la pratique. La matière du réel seule l'intéressait. Il n'avait pas cette arrogance universitaire qui toise les professionnels chargés des basses besognes. Jean-Marie, plus qu'au petit monde de la recherche, parlait à cette France ruraliste d'en bas, lui-même éleveur de bovins viande. Avec deux messages. L'application la plus rigoureuse possible du droit, pas comme un empêchement de commercer en rond, mais comme un mode de vivre ensemble en société. Ne pas tricher était son autre crédo – il était membre de la commission nationale anti-dopage ! Je sais que certains praticiens (avocats, notaires, centres de gestion, Safer, administration, experts fonciers...), parce qu'ils jouent avec la règle et le feu, pouvaient en être irrités. Mais Jean-Marie était, à l'insu de son plein gré, un moraliste – au sens le plus noble du terme – ironisant sur les dérives de la nature humaine, rappelant au juriste son rôle social et son devoir de ne pas céder à la facilité parce qu'elle rapporte gros. Le beurre oui, l'argent du beurre non ! Avec la distance vis-à-vis du troupeau, le sermon est le point commun entre l'universitaire et le prêtre.

Politiquement ruralement parlant, Jean-Marie n'est pas à ranger dans une case. Le sûr est qu'il n'était pas un apôtre du libéralisme. Au congrès de l'AFDR de Mâcon (lisible dans la Revue de droit rural de 2004), Jean-Marie avait magistralement traité de la liberté d'entreprendre en agriculture dont il rappelait les racines peu

chrétiennes et prédatrices. C'est un souvenir lointain très frais pour moi car j'avais passé une partie de la journée dans la cave du mythique vigneron Yvon Métras (Fleurie) et que nous avons lancé à Jean-Marie le défi de citer 5 fois le mot « tata germaine » (surnom de sa femme) dans son discours. Il l'a prononcé 10 fois !

Régulateur un peu, beaucoup, mais ni passionnément, ni à la folie. Il défendait sur le principe le statut du fermage, les Safer et le contrôle des structures, mais n'était pas dupe de leur mise en œuvre, maladroite pour rester poli. La perfection est dans les intentions, jamais dans les actes dit un proverbe juif ! Dans l'âme, Jean-Marie n'était pas un socialiste planificateur, mais plutôt un libertaire autogestionnaire. Il acceptait le rôle interventionniste de l'État comme un mal moindre, mais surtout pas comme la solution. Son dada – à celui qui n'a jamais enfourché le moindre canasson – était le contrat. Pour que la norme soit créée, il fallait absolument que les volontés, tels les violons, s'accordent. La contrainte ne pouvait valoir qu'acceptée. C'était aux acteurs de terrain, avec leur liberté, de prendre leurs responsabilités, justement pour échapper au pouvoir toujours tyrannique du prince. Alors si les gens n'arrivaient pas à négocier, trouver ensemble des manières de se protéger et de protéger leur environnement, c'était tant pis pour eux. Trop cons, ils ne pouvaient plus se plaindre de l'inquisition d'État ou de la progression du loup que représente toujours l'homme pour l'homme.

Sa vie (une fête et un roman), sa carrière de troubadour, son combat homérique pour défendre son marais, pour créer le futur parc naturel régional (PNR) des marais littoraux arraché aux pouvoirs publics au crépuscule de son existence, c'est une autre histoire, qui n'a pas forcément de point final.

**Benoît Grimonprez  
Saint-Sauvant, 18 avril 2024**

\*\*\*